



PREFET DU FINISTERE

Sous-préfecture de Brest
Pôle de la réglementation générale
Section associations professions
réglementées

Tél : 02 98 00 97 48
Courriel : pref-professions-reglementees-route@finistere.gouv.fr

Afin d'obtenir votre attestation d'aptitude physique Taxi, merci de bien vouloir faire retour du dossier accompagné des pièces ci-dessous :

- copie recto/verso de votre carte professionnelle de chauffeur de taxi ou copie de votre attestation d'examen taxi
- copie recto/verso de votre permis de conduire
- copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé
- copie de l'attestation de suivi de la formation continue des conducteurs de taxi
- 1 photo d'identité récente, vue de face, tête nue, expression du visage neutre, format 35x45 mm, sur fond uni de couleur claire (gris ou bleu, pas de fond blanc)
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture téléphone, EDF, avis d'imposition...)
- une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse

Merci de bien vouloir faire retour de l'ensemble de votre dossier, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Brest
Pôle de la réglementation générale
Section des professions réglementées
CS 91823
29218 BREST Cedex 1